



La mise en sécurité du gouffre Lonné-Peyret

Situé très près de la frontière franco-espagnole, le gouffre Lonné-Peyret est la deuxième cavité la plus fréquentée du massif après le gouffre de la Pierre Saint Martin et ses traversées. Il a été relié au gouffre des Bourrugues (B3) en 2022 ce qui constitue un réseau de 34,2 km et 831 m de profondeur. Il possède 7 entrées entre 1620 et 1720 m d'altitude, mais son bassin d'alimentation monte jusqu'à 2200 m d'altitude. Deux parties du réseau sont visitées en classique : le B3 jusqu'au siphon de -305 et le secteur GL102 – salle Stix du Lonné-Peyret (-717). Ce secteur connaît une forte augmentation de fréquentation, 60 à 80 spéléos par an essentiellement français, espagnols, anglais et polonais ces dernières années. C'est lui qui a été mis en sécurité.

État des lieux GL102 – Salle Stix

Les puits ont été partiellement brochés au début des années 2000 mais les exigences de sécurité ont évolué depuis et cet équipement devait être complété et modifié par endroits. La partie rivière du gouffre, longue de 3 km de -360 à -717, n'avait jamais été équipée « officiellement », mais des équipements variés, hétéroclites et parfois inutiles avaient été mis en place par les spéléologues qui les y ont abandonnés : cordes non marquées, équipements sommaires, etc.

Les objectifs de l'opération

- Compléter l'équipement fixe des 350 m de puits du GL102 (ancrages).
- Déposer tous les équipements fixes (ancrages et cordes) de la partie rivière du gouffre sur 4 km.
- Mettre en place de nouveaux ancres (environ 40) et des cordes fixes neuves (environ 200 m) pour les vires et ressauts jusqu'à -700 pour une progression plus sûre et plus facile.
- Évacuer les anciens équipements, procéder au nettoyage des points de bivouac des années 70-80.

L'opération est préparée par l'ARSIP à partir de 2022 (financements, achats du matériel, recherche de bénévoles et spécialistes). Elle devait avoir lieu en 2023.

Des problèmes météo en 2023

Le gouffre Lonné Peyret est une cavité de montagne soumise aux aléas de la météo régionale (instabilité du climat et forte pluviométrie). Pour cette raison nous avons choisi deux périodes à priori plus favorables : juin – début juillet et début septembre. C'était aussi des périodes pendant lesquelles on pouvait mobiliser plus facilement des bénévoles sur le projet pendant des week ends.

Sur ces deux périodes de 2023, la météo nous a gratifié de conditions exécrables avec de fortes précipitations. En juin et début septembre les puits du GL102 étaient arrosés dès -60. Ils sont sec d'habitude à ces périodes-là. Sachant que plus bas et notamment dans la rivière ce serait pire nous nous sommes concertés avec le CDSC 64 et avons reporté l'opération une première fois puis une deuxième ! Les conditions climatiques se sont améliorées à l'automne, mais nous n'avons plus suffisamment de bénévoles.

La réalisation en juin – juillet 2024

L'opération a été réalisée sous la direction technique de Dominique Dorez CTDS du CDSC 64. Elle a engagé 18 bénévoles des clubs des Pyrénées Atlantiques (ARSIP, SSPPO, GSVO, Leize Mendi) :

- En juin les 350 m puits sont équipés en deux séances. On en profite pour lever une nouvelle fiche d'équipement et compléter le brochage des puits.
- Début juillet (hors projet), l'équipe photo de Serge Caillault profite de l'équipement des puits et réalise deux séances photo jusqu'à -500 (pour un projet de livre ARSIP).
- Juste après les photographes, une équipe animée par Dominique Dorez, attaque la mise en sécurité rivière. Une vingtaine de broches et 120 m de cordes neuves sont mises en place jusqu'à -480. Les anciens amarrages et les vieilles cordes sont remontés en surface.
- Enfin, à l'occasion d'un entraînement du Spéléo Secours 64 le 20 juillet, les puits sont déséquipés.
- Deux semaines plus tard la première équipe de visite sportive inscrite au planning estival inaugurerait les nouvelles installations. 7 autres en ont profité jusqu'à la fin de l'année.

La touche finale en décembre 2024

En juillet, la partie située entre l'Embarcadère (-500) et la salle Stix (-717) restait encore à faire. Cela représentait beaucoup moins de travail qu'en amont et les équipements à mettre en place étaient disponibles. Les trois passages restants ont finalement été équipés en décembre 2024 par une équipe du CREPS de Vallon Pont d'Arc (cadres et stagiaires).

Après la mise en sécurité de la traversée du gouffre de la Pierre Saint-Martin en 2020, celle du Lonné Peyret va permettre à l'ARSIP et au CDSC 64 de faire un suivi des équipements en place dans le temps et prévoir la maintenance. 350 spéléos environ fréquentent chaque année ces deux grandes classiques de la Pierre pour un total de 700 visiteurs (hors explorations) sur l'ensemble de la partie française du massif.

Le financement

Pour ce genre d'opération l'ARSIP a l'habitude d'étaler le financement sur plusieurs années en fonction de ses capacités propres de financement. Le matériel est acquis au fur et à mesure des possibilités. En complément, nous sollicitons des subventions et des aides des structures fédérales. En général, les fonds propres de l'Arsip représentent 30 à 50 % du budget. Pour cette opération nous avons obtenu une subvention ANS de 1000 €, une aide FFS – FAAL de 500 €, une aide de 630 € du CDSC 64 et une de 380 € du Conseil départemental 64. Le coût total de l'opération est de 3635 € dont 1125 à la charge de l'ARSIP.

N'oublions pas le bénévolat et les abandons de frais dont la valorisation s'élève à 8220 €. Sans les bénévoles et leurs abandons de frais aucune action de ce genre ne pourrait se faire. Un grand merci à eux.



Compte de résultats - Mise en sécurité gouffre Loné Peyret 2022 - 2024

CHARGES	Montant
Charges directes d'exploitation	
60 - Achats	3 423.00
6010 - Achats de matières premières	
6020 - Achats de livres	
6040 - Achats de prestations de service	630.00
6050 - Achats de matériel	2 673.00
6061 - Eau - Gaz - Electricité	
6063 - Fournitures pour les activités	120.00
6064 - Fournitures administratives	
6068 - Autres matières et fournitures	

61 - Services extérieurs	0.00
6110 - Organisations sous-traitées	
6130 - Locations locaux	
6140 - Charges locatives	
6150 - Entretien et réparation	
6160 - Primes d'assurances	
6180 - Frais de Colloque et conférences	

62 - Autres services extérieurs	212.00
6211 - Frais d'arbitrage - Frais de prestat°	
6226 - Honoraires (comptables)	
6230 - Relations publiques	
6231 - Annonces, insertions publicitaires	
6234 - Récompenses, Cadeaux (livres)	132.00
6237 - Publications (éditions)	
6251 - Frais de déplacement	
6252 - Frais de restauration	
6253 - Frais d'hébergement	80.00
6256 - Frais de missions, de représentat°	
6260 - Frais postaux et site internet	
6270 - Services bancaires	
6280 - Frais divers	

63 - Impôts, Taxes, Versements assimilés	0.00
6300 - Autres impôts, taxes, versements	

TOTAL I 3 635.00

67 - Charges exceptionnelles	0.00
6712 - Amendes et pénalités	
6788 - Charges exceptionnelles diverses	

68 - Dotation amortissements et provisions	0.00
6810 - Amortissements/charges d'exploitation	
6890 - Engagement à réaliser sur ressources...	

TOTAL II 0.00

A = Total des charges directes (Total I + Total II) 3 635.00

86 - Emplois des contributions volontaires	8 220.00
Secours en nature	2 520.00
Mise à disposit° gratuite de biens et prestat°	
Personnels bénévoles	5 700.00

B = Total des contributions volontaires 8 220.00

TOTAL GENERAL DES CHARGES (A + B) 11 855.00

PRODUITS	Montant
Produits directs d'exploitation	
70 - Produits des activités	0.00
7010 - Recettes des buvettes	
7020 - Recettes diverses (lotos...)	
7060 - Recette des guichets	
7061 - Recettes pour évènements	
7070 - Ventes de produits dérivés	
7081 - Participations aux soirées (repas...)	
7088 - Autres recettes d'activités	

74 - Subventions d'exploitation 2 510.00

7410 - Etat	
7417 - Ministère des Sports et ANS	1 000.00
7418 - L'agence de service et de paiement	
7419 - Autres ministères (ex : ARS)	

7440 - Collectivités territoriales	
7441 - Conseil Régional	
7442 - Conseil Départemental	380.00
7443 - Communes	
7445 - Intercommunalité	

7460 - Organismes sociaux	
7460 - Participation FFS (FAAL + CDSC 64)	1 130.00

74 - Autres	
74 - Fonds Européens	
74 - Autres établissements publics	
74 - Aides privées	

75 - Autres produits de gestion courante 0.00

7510 - Dons manuels ou legs (Tookets)	
7511 - Recettes publicitaires	
7560 - Cotisations des adhérents	
7581 - Participation stages de formation	
7585 - Produits de gestion courante (IJSS)	

76 - Produits financiers	0.00
7610 - Intérêts des fonds placés	

TOTAL I 2 510.00

77 - Produits exceptionnels	0.00
7710 - Produits exceptionnels	
7711 - Produits des amendes et pénalités	

78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 125.00
7810 - Reprise/provision (ARSIP)	1 125.00
7890 - Report des ressources non utilisées	

TOTAL II 1 125.00

A = Total des produits directs (Total I + Total II) 3 635.00

87 - Contributions volontaires en nature	8 220.00
Dons en nature (abandons de frais)	2 520.00
Prestations en nature	
Bénévolat (285 heures)	5 700.00

B = Total des contributions volontaires 8 220.00

TOTAL GENERAL DES CHARGES (A + B) 11 855.00